



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le quatorze décembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Roussillon, sous la présidence de Jean AILLAUD.

DÉLIBÉRATION N° CC-2020-162

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 34 - PROCURATIONS : 6 - VOTANTS : 40

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Émilie SIAS, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, M. Yannick BONNET, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. André LECOURT, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNÉRBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : M. Cédric MAROS, Mme Isabelle TAILLIER, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT

Procurations :

APT : Mme Sylvie TURC donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Christophe CARMINATI donne pouvoir à Mme Céline CELCE
GARGAS : Mme Claire SELLIER donne pouvoir à Mme Laurence LE ROY
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Yves MARCEAU donne pouvoir à M. Lucien AUBERT, Mme Sandrine ISSON donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY, Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Laurence LE ROY

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-162-BF
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.1612-11,

Vu, la délibération n°2020-102 du 23 juillet 2020 relative au vote du budget primitif 2020 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération n°2020-150 du 12 novembre 2020 relative à la décision modificative n°1 du budget « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Considérant, la nécessité d'ouvrir des crédits supplémentaires au chapitre 012 de la section de fonctionnement, afin de répondre au besoin des dépenses de personnels,

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°2 au budget 2020 « Principal » de la Communauté de Communes comme présentée ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap	Art	OP.	r/o		
013				Atténuations de charges	10 000,00
TOTAL GENERAL:					10 000,00

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap	Art	OP.	r/o		
012				Charges de personnels	10 000,00
TOTAL GENERAL:					10 000,00

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la décision modificative n°2 au budget 2020 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon telle que présentée ci-dessus,

Autorise, le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT



**Le Vice-Président,
Par délégation**
Jean AILLAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-162-BF
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020